

ARRUNTIUS STELLA, L'ORGANISATEUR DES JEUX DE NÉRON

par

SEBASTIAN RUCIŃSKI

Le protagoniste de cet article faisait partie d'une élite du pouvoir largement entendue sous le règne de la dynastie julio-claudienne et ses descendants ont au moins gardé ce statut. Sous Néron, il joua un certain rôle politique collaborant activement avec l'empereur à l'organisation des jeux. Ces derniers, déjà sous la République étaient un élément important de la vie publique romaine et gagnaient en importance chaque décade. La politique accompagnait toujours de près ces rassemblements de masses aussi bien sous la République où elles regroupaient les électeurs potentiels que sous le principat où les empereurs romains légitimaient leur pouvoir face à la foule réunie¹. Le règne de Néron est un exemple particulier parce que cet empereur tenait à obtenir le soutien des masses à travers les jeux et les spectacles théâtraux. Le rôle d'organisateur des jeux impériaux qui devaient éblouir les spectateurs par leurs richesses et splendeur, frapper par leur ingéniosité technique et témoigner de la générosité impériale était donc particulièrement important du point de vue politique².

LE TÉMOIGNAGE DE TACITE

Les informations de base dont nous disposons au sujet d'Arruntius Stella nous sont fournies par Tacite qui dans le treizième livre de ses *Annales* mentionne les nominations faites en 55 : «Praefectura annonae Faenio Rufo, cura ludorum, qui a Caesare parabantur, Arruntio Stellae, Aegyptus C<laudio> Balbillo

¹ A. CAMERON, *Circus Factions. Blues and Greens at Rome and Byzantium*, Oxford 1976, pp. 157–192 et 271–296; T. WIEDEMANN, *Emperors and Gladiators*, London–New York 1992; A. FUTREL, *Blood in the Arena. The Spectacle of Roman Power*, Austin 1997, pp. 44–51, cf. 79–93; R.C. BEACHAM, *Spectacle Entertainments of Early Imperial Rome*, New Haven–London 1999, pp. 45–196; C. RICCI, *Gladiatori e attori nella Roma giulio-claudia. Studi sul senatusconsulto di Larino*, Milano 2006, pp. 77–87.

² BEACHAM, *Spectacle...* (n. 1), pp. 197–254; cf. J. KOLENDO, *À la recherche de l'ambre baltique. L'expédition d'un chevalier romain sous Néron*, Warszawa 1981, pp. 30–41.

permittuntur»³. Nous pouvons nous douter que la nomination d'Arruntius Stella était liée aux célébrations spéciales de la victoire de l'armée romaine en Arménie, commandée par Cn. Domitius Corbulon⁴. La preuve en est peut-être une *tessera spectaculorum*, c'est-à-dire le jeton qui autorisait l'entrée aux jeux. Sur le revers, il y a une courte légende *V.A.* qui peut être interprétée de la sorte: *V(ictoria) A(rmeniaca)* ou *A(ugusti)* et la représentation de la déesse Victoire vue de profil gauche⁵. Les circonstances de la nomination restent assez mystérieuses et s'inscrivent dans le contexte du conflit grandissant entre Néron et sa mère Agrippine la Jeune qui dans la rivalité entre les coteries impériales a été accusée de complicité dans le complot contre son fils. Au lendemain d'une nuit tragique quand Néron réfléchissait à l'assassiner, elle a récupéré pour un certain temps son influence et a fait nommer aux postes importants des gens unis à elle⁶. L'extrait de Tacite cité ci-dessus mentionne justement ces nominations.

Bien que l'historien romain le suggère, il ne nous donne pourtant pas de réponse à deux questions concernant l'organisateur des jeux impériaux. Il ne résulte pas de l'extrait cité quelle position formelle il occupait dans le système

³ Tac. Ann. XIII 22, 1. Voir M. ROSTOWZEW, *Tessere di piombo inedite e notevoli della collezione Francesco Gnechchi a Milano e la cura munerum*, Rivista italiana di numismatica e scienze affini XV 1902, p. 160; IDEM, *Römische Bleitesserae. Ein Beitrag zur Sozial- und Wirtschaftsgeschichte der römischen Kaiserzeit*, Leipzig 1905 (Klio. Beiträge zur Alten Geschichte 3), p. 46; A. STEIN, dans: *PIR² A 1150*; G.W. HOUSTON, *Roman Imperial Administrative Personnel during the Principates of Vespasian and Titus (A.D. 69–81)*, Chapel Hill 1971 (Diss. Univ. of North Carolina), p. 544, n° 530; B.W. JONES, *Domitian and the Senatorial Order. A Prosopographical Study of Domitian's Relationship with the Senate, A.D. 81–96*, Philadelphia 1979, p. 136, n° 545; G. ALFÖLDY, *Senatoren aus Norditalien*, dans: *Atti del Colloquio Internazionale AIEGL su Epigrafia e ordine senatorio. Roma, 14–20 maggio 1981*, Roma 1982, vol. II, p. 337, n° 5; IDEM, *Städte, Eliten und Gesellschaft in der Gallia Cisalpina. Epigraphisch-historische Untersuchungen*, Stuttgart 1999, pp. 294–295, n° 5; M.A. CAVALLARO, *Spece e spettacoli. Aspetti economici-strutturali degli spettacoli nella Roma giulio-claudia*, Bonn 1984, pp. 117 suiv.; S. DEMOUGIN, *Prosopographie des chevaliers romains julio-claudiens (43 av. J.-C.–70 ap. J.-C.)*, Rome 1992, p. 433, n° 521; S. PANCIERA, *L. Arrunti Stellae sub officio ad calcem*, dans: G. PACI (ed.), *Ἐπιγραφαί. Miscellanea epigrafica in onore di Lidio Gasperini*, Tivoli 2000, vol. II, pp. 679 suiv. = IDEM, *Epigrafi, Epigrafia, Epigrafisti. Scritti vari editi e inediti (1956–2005) con note complementari e indici*, Roma 2006, vol. II, pp. 1171 suiv.; S. RUCIŃSKI, *Curatores ludorum à la base de tesserae spectaculis*, dans: S. RUCIŃSKI, C. BALBUZA, Ch. KRÓLCZYK (éds), *Studia Lesco Mrozewicz ab amicis et discipulis dedicata*, Poznań 2011, pp. 347 et 355 suiv.

⁴ Cf. Tac. Ann. XIII 7–9.

⁵ *Tesserarum urbis Romae et suburbi plumbeorum sylloge*, edidit M. ROSTOWZEW, St-Petersbourg 1903 [= *Tess. Syll.*], n° 527; ROSTOWZEW, *Tessere di piombo...* (n. 3), p. 161; IDEM, *Römische Bleitesserae...* (n. 3), pp. 49 suiv.; A. STEIN, dans: *PIR² A 1150*.

⁶ Pour plus d'informations sur ces événements, voir: H. PAVIS D'ESCURAC, *La Préfecture de l'annone. Service administratif impérial d'Auguste à Constantin*, Rome 1976, p. 322, n. 2; R.A. BAUMAN, *Women and Politics in Ancient Rome*, London–New York 1992, pp. 194–198; V. RUDICH, *Political Dissidence under Nero. The Price of Dissimulation*, London–New York 1993, pp. 263 suiv.; M. GRIFFIN, *Seneca. A Philosopher in Politics*, Oxford 2003, p. 85; EADEM, *Nero. The End of Dynasty*, London–New York 2000, p. 113.

du pouvoir romain, et surtout quel était son titre officiel. Tacite nous parle seulement de la surveillance de l'un des aspects de l'administration romaine qu'était la *cura ludorum* qui incluait les devoirs liés à l'organisation des jeux. Puisque cette question n'est pas tranchée, malgré des affirmations souvent univoques dans la littérature sur ce sujet, la question de l'appartenance sociale d'Arruntius Stella reste aussi ouverte. La première des questions traitée, c'est-à-dire les bases formelles du rôle qu'Arruntius Stella jouait auprès de Néron, suscite des controverses parmi les chercheurs⁷. Nous pouvons envisager trois possibilités différentes – Arruntius Stella en 55 pouvait exercer la *cura ludorum* en tant que :

- a) *curator ludorum*⁸;
- b) *procurator ludorum*⁹;
- c) mandataire extraordinaire de l'empereur sans un titre officiel¹⁰.

CURATOR LUDORUM, LA CURA LUDORUM EXTRAORDINAIRE OU PROCURATOR LUDI

Le texte de Tacite ne résout pas ce problème, d'après qui, toutes les trois possibilités sont plausibles. L'indication qui permettrait de résoudre ce dilemme était cherchée déjà sur l'une des *tesserae spectaculorum* mentionnées ci-dessus,

⁷ Prenant en main presque chaque ouvrage dans lequel une attention plus au moins grande était consacrée au personnage en question, le lecteur peut trouver des affirmations assez univoques. Personne pourtant n'a essayé d'avertir que la thèse présentée avait des alternatives. Cette situation fait naître aussi des paradoxes sous forme de changements brusques et infondés d'avis de certains chercheurs – voir S. DEMOUGIN, *L'Ordre équestre sous les Julio-Claudiens*, Rome 1988, pp. 618 suiv., n. 181 et EADEM, *Prosopographie...* (n. 3), p. 433, n° 521.

⁸ T. MOMMSEN, *Römische Staatsrecht*, Leipzig 1887–1888, vol. II, p. 951, n. 3 = IDEM, *Le Droit public romain*, Paris 1984–1985, vol. V, p. 238, n. 3; ROSTOWZEW, *Tessere di piombo...* (n. 3), pp. 160–162; IDEM, *Römische Bleitesserae...* (n. 3), pp. 49 suiv.; A. STEIN, dans: *PIR*² A 1150; H. HILL, *Nobilitas in the Imperial Period*, *Historia* XVIII 1969, p. 248; HOUSTON, *o. c.* (n. 3), p. 544, n° 530, cf. pp. 343–345, n° 237; ALFÖLDY, *Senatoren...* (n. 3), p. 337, n° 5; IDEM, *Städte...* (n. 3), pp. 294 suiv., n° 5; CAVALLARÒ, *o. c.* (n. 3), pp. 117 suiv. avec n. 283; F. COARELLI, *Il Foro Boario. Dalle origini alla fine della repubblica*, Roma 1987, p. 151; IDEM, *Aemiliana*, dans: E.M. STEINBY (éd.), *Lexicon Topographicum Urbis Romae [= LTUR]*, Roma 1993, vol. I, p. 19; PANCIERA, *L. Arrunti...* (n. 3), pp. 674 et 679 = IDEM, *Epigrafi...* (n. 3), vol. II, pp. 1168 et 1171; Ch. BRUUN, *Der Kaiser und die stadtrömischen curae: Geschichte und Bedeutung*, dans: A. KOLB (éd.), *Herrschaftsstrukturen und Herrschaftspraxis. Konzepte, Prinzipien und Strategien der Administration im römischen Kaiserreich. Akten der Tagung an der Universität Zürich, 18.–20.10.2004*, Berlin 2006, p. 111; cf. E. KORNMANN, *Curatores*, *RE* IV 2 (1901), col. 1798.

⁹ H.-G. PFLAUM, *Les Procurateurs équestres sous le Haut-Empire romain*, Paris 1950, pp. 42 et 51; DEMOUGIN, *L'Ordre...* (n. 7), pp. 618 suiv., n. 181; cf. RUCIŃSKI, *Curatores...* (n. 3), pp. 347 suiv.

¹⁰ O. HIRSCHFELD, *Die kaiserlichen Verwaltungsbeamten bis auf Diocletian*, Berlin ²1905, p. 287, n. 3; E. GROAG, *Prosopographische Einzelheiten*, *WSt* XXV 1903, p. 321; DEMOUGIN, *Prosopographie...* (n. 3), p. 433, n° 521; R.R. NAUTA, *Poetry for Patrons. Literary Communication in the Age of Domitian*, Leiden 2002 (*Mnemosyne*, Suppl. 206), p. 212; cf. KORNMANN, *o. c.* (n. 8), col. 1798.

laquelle sur l'avers représente sans doute le génie d'une rivière et une légende en partie abîmée: *ARR(vntivs?)*. Sur le revers, nous retrouvons la Victoire et l'abréviation *CVR(ator)*. Selon Michel ROSTOWZEW, il faudrait admettre que cette *tessera* a été frappée pour les besoins des jeux organisés par Arruntius Stella qui conformément à la légende citée plus haut exerçait sa fonction pourvu du titre de curateur¹¹.

Une telle conclusion éveille pourtant des doutes essentiels parce que la charge de curateur responsable de l'organisation des jeux nous est connu uniquement par la mention de Suétone se rapportant au règne de Caligula et par quelques *tesserae spectaculorum* sur lesquelles apparaissent les noms des curateurs avec diverses représentations et une abréviation identique *CVR*. ROSTOWZEW est d'avis que ces dernières prouvent que la fonction existait déjà auparavant, sans doute sous Auguste et certainement sous Tibère. En plus, tous les curateurs dont nous connaissons bien l'appartenance sociale, appartenaient à l'ordre sénatorial¹². Est-ce que Arruntius Stella y appartenait aussi? Tous les chercheurs rejettent en pratique une telle possibilité et admettent qu'unir le titre de curateur à l'appartenance à l'ordre équestre était une exception caractéristique seulement du règne de Néron¹³. Cette conclusion est basée en fait sur une observation uniquement. Tacite mentionnant la nomination, place Stella en compagnie strictement équestre de Faenius Rufus, nommé préfet de l'annone d'alors et le préfet du prétoire plus tard ainsi qu'en compagnie de Tiberius Claudius Balbillus, nommé préfet de l'Égypte¹⁴. Otto HIRSCHFELD propose une solution semblable et suit littéralement le message de Tacite. Hirschfeld formule une thèse sur la fonction extraordinaire d'Arruntius Stella, ce qui n'est pas du tout contradictoire avec l'opinion selon laquelle celui-ci était chevalier¹⁵.

Tandis que sous Auguste et Tibère les curateurs sénatoriaux s'occupaient de l'organisation des jeux au nom de l'empereur, au plus tard sous Claude ce

¹¹ *Tess. Syll.* n° 526 = R. GARRUCCI, *Dissertationi archeologiche di vario argomento*, Roma 1864, p. 103; ROSTOWZEW, *Tessere di piombo...* (n. 3), p. 161; IDEM, *Römische Bleitesserae...* (n. 3), pp. 49 suiv.; *PIR*¹ A 946; A. STEIN, dans: *PIR*² A 1150; P. VON ROHDEN, *Arruntius 25, RE* II 1 (1895), col. 1265; HOUSTON, *o. c.* (n. 3), p. 544, n° 530, n. 5; CAVALLARO, *o. c.* (n. 3), p. 117; cf. n. 8.

¹² M. Antistius Labeo (*Tess. Syll.* n° 513); C. Annius Pollio (*Tess. Syll.* n° 514); T. Cornelius Paetus (*Tesserarum urbis Romae et suburbii plumbeorum sylloge. Supplementum* I^o, edidit M. ROSTOWZEW, St.-Petersbourg 1903 [= *Tess. Syll. Suppl.*], n° 514c); Herennius Rufus (*Tess. Syll.* n° 516); P. Tettius Rufus (*Tess. Syll.* n° 517); A. Vitellius (K. REGLING, ad H. DRESSSEL, *Römische Bleimarken*, *ZfN* XXXIII 1922, pp. 125 suiv.); cf. *Tess. Syll.* n°s 521–523, 525–526; *Tess. Syll. Suppl.* n°s 514a–b; voir ROSTOWZEW, *Tessere di piombo...* (n. 3), pp. 161–164; IDEM, *Römische Bleitesserae...* (n. 3), pp. 47–52; CAVALLARO, *o. c.* (n. 3), pp. 118 suiv.; RUCIŃSKI, *Curatores...* (n. 3), pp. 345–356.

¹³ Voir n. 8.

¹⁴ ROSTOWZEW, *Tessere di piombo...* (n. 3), p. 160; GROAG, *Prosopographische...* (n. 10), p. 322; DEMOUGIN, *Prosopographie...* (n. 3), p. 433, n° 521, cf. p. 478 suiv., n° 577; p. 447–449, n° 538; cf. RUCIŃSKI, *Curatores...* (n. 3), pp. 347 et 355.

¹⁵ Voir n. 10; cf. GRIFFIN, *Seneca...* (n. 6), p. 85; EADEM, *Nero...* (n. 6), p. 113.

rôle appartenait en partie aux affranchis impériaux pourvus du titre de procureur, pour passer encore sous le même règne dans les mains des chevaliers. Ces changements nous sont connus grâce aux légendes de quelques *tesserae spectaculorum* mentionnant quelques-uns de ces procureurs. L'un d'entre eux était certainement affranchi impérial¹⁶. De ce règne, nous connaissons aussi Sulpicius Rufus, *procurator ludi*. Il appartenait à l'ordre équestre et fut victime des épurations qui avaient lieu après la mort de Messaline¹⁷. C'est pourquoi, Hans-Georg PFLAUM a contesté la valeur du témoignage qu'est la *tessera* attribuée à Arruntius Stella et portant une légende concise voire d'interprétation incertaine et a avancé une hypothèse que celui-ci exerçait en qualité de *procurator ludi*. Cet office aurait appartenu au *cursus honorum* équestre inclus à la catégorie des *sexagenarii*¹⁸. La tradition liée à ce titre restait vivante parce qu'au moins jusqu'aux temps du règne de l'empereur Domitien où l'*Amphitheatrum Flavium* a été construit, le rôle des organisateurs des jeux était finalement confié aux chevaliers portant le titre de *procurator ludi magni et ludi matutini*¹⁹. Nous pouvons nous douter que le titre de procureur indiquait un lien avec l'empereur au nom duquel était exercée la *cura ludorum*.

AUTRES ORGANISATEURS DES JEUX DE NÉRON

Les tentatives de vérifier les théories ci-dessus s'appuyant sur l'analyse d'autres personnes connues, lesquelles, mis à part Arruntius Stella, organisaient les jeux sous Néron, ne donnent pas de résultats satisfaisants. Man(lius?) For(tunatus?) est connu uniquement par la légende se trouvant sur le revers d'une *tessera*. Nous connaissons sa datation exacte grâce à l'avvers portant le nom de l'empereur d'alors: *NERO CAESAR*²⁰. Ce n'était sans doute pas l'unique jeton parce que s'est conservé jusqu'à nos jours un certain nombre de jetons semblables contenant les noms des officiers mais l'impossibilité de les identifier et dater les exclut de nos considérations. Le deuxième personnage est un Iulianus, sous le patronage duquel s'est tenue une expédition à la mer Baltique entreprise par un chevalier romain dont le but consistait à récolter de l'ambre,

¹⁶ *Tess. Syll.* n^{os} 530, 532, 534–548; cf. 524 et 531; ROSTOWZEW, *Tessere di piombo...* (n. 3), pp. 159 suiv.; IDEM, *Römische Bleitesserae...* (n. 3), pp. 50–52; RUCIŃSKI, *Curatores...* (n. 3), pp. 347 et 351.

¹⁷ *Tac. Ann.* XI 35, 3; PFLAUM, *Les Procurateurs...* (n. 9), pp. 42 et 51; RUCIŃSKI, *Curatores...* (n. 3), p. 347.

¹⁸ Voir n. 9.

¹⁹ P. ex. *CIL* XI 5213 = *ILS* 1338 (Fulginae); *CIL* VIII 7039 = *ILS* 1437 (Cirta); PFLAUM, *Les Procurateurs...* (n. 9), p. 51; IDEM, *Les Carrières procuratoriennes équestres sous le Haut-Empire romain*, Paris 1960–1961, vol. III, pp. 1027 suiv.; RUCIŃSKI, *Curatores...* (n. 3), p. 348.

²⁰ *Tess. Syll.* n^o 531; cf. RUCIŃSKI, *Curatores ludorum* (n. 3), p. 356.

très populaire à Rome et destiné à donner les jeux plus de magnificence²¹. Les chercheurs l'identifient avec Claudius Iulianus qui après la mort de Néron a été promu à la fonction de commandant de la flotte de Misène et prit part à la guerre civile de 69 en tant que commandant des gladiateurs²². Si cette identification est juste, l'organisateur des jeux de Néron appartenait certainement à l'ordre équestre et PFLAUM est d'avis qu'il occupait aussi le poste de *procurator ludi*²³.

L. ARRUNTIUS STELLA, CONSUL EN 101 (?)

Des perspectives de recherches différentes apparaissent quand nous prenons en considération le fait qu'au I^{er} siècle ap. J.-C., il y avait plusieurs personnages portant le nom d'Arruntius Stella et leurs relations réciproques sont l'objet des conjectures et des spéculations des chercheurs modernes. Le plus célèbre parmi eux était L. Arruntius Stella, poète et consul suffect plutôt en 101 qu'en 102. Il est connu par de nombreuses mentions chez Stace et chez Martial – des poètes romains d'alors avec lesquels il maintenait de vives relations jouant le rôle de leur ami et patron influent²⁴. Il était originaire de Padoue²⁵ mais possédait une maison à Rome, dans le quartier de Subure²⁶, et enrichit son patrimoine se fiançant à Violentilla – une riche veuve originaire de Naples qui était elle aussi la propriétaire d'un grand immeuble

²¹ Plin. *Nat.* XXXVII 45; KOLENDO, *À la recherche...* (n. 2), pp. 13–17 et 59–105; RUCIŃSKI, *Curatores ludorum* (n. 3), pp. 347 suiv.

²² Tac. *Hist.* III 57, 2; 76, 1; cf. 77, 3; A. STEIN, dans: *PIR*² C 893; PFLAUM, *Les Carrières...* (n. 19), vol. I, pp. 91 suiv., n° 38; vol. III, p. 1027; KOLENDO, *À la recherche...* (n. 2), pp. 18–20; CAVALLARO, *o. c.* (n. 3), p. 120; RUCIŃSKI, *Curatores...* (n. 3), pp. 347 suiv.

²³ PFLAUM, *Les Carrières...* (n. 19), vol. III, p. 1027; cf. KOLENDO, *À la recherche...* (n. 2), pp. 18 suiv., cf. 34 suiv.

²⁴ Voir *PIR*¹ A 947; P. VON ROHDEN, *Arruntius 26*, *RE* II 1 (1895), coll. 1265 suiv.; E. GROAG, dans: *PIR*² A 1151; R. SYME, *People in Pliny*, *JRS* LVIII 1968, p. 144 = IDEM, *Roman Papers* [= *RP*], vol. II, Oxford 1979, p. 709; IDEM, *Eight Consuls from Patavium*, *PBSR* LI 1983, pp. 102 et 114 = IDEM, *RP*, vol. IV, Oxford 1988, pp. 373 et 385 suiv.; HILL, *o. c.* (n. 8), pp. 248 suiv.; HOUSTON, *o. c.* (n. 3), pp. 343–345, n° 237; D. VESSEY, *Aspects of Statius' Epithalamion*, *Mnemosyne* XXV 1972, pp. 172–187; IDEM, *Statius and the Thebaid*, Cambridge 1973, pp. 17–20; IDEM, *Pliny, Martial and Silius Italicus*, *Hermes* CII 1974, p. 110; P. WHITE, *The Friends of Martial, Statius, and Pliny, and the Dispersal of Patronage*, *HSCPh* LXXIX 1975, pp. 267–272; JONES, *Domitian...* (n. 3), p. 98, n° 31; ALFÖLDY, *Senatoren...* (n. 3), p. 338, n° 16; IDEM, *Städte...* (n. 3), p. 297, n° 17; R.P. SALLER, *Martial on Patronage and Literature*, *CQ* XXXIII 1983, p. 247; L. DURET, *Dans l'ombre des plus grands: II. Poètes et prosateurs mal connus de la latinité d'argent*, *ANRW* II 32, 5 (1986), pp. 3237–3240; E. RODRÍGUEZ-ALMEIDA, *Il Ludus de morte Claudii (Apocolocyntosis), un rebus storico-letterario*, *MEFRA* CVIII 1996, p. 257, n. 54; PANCIERA, *L. Arrunti...* (n. 3), pp. 677–679 = IDEM, *Epigrafi...* (n. 3), vol. II, pp. 1170 suiv.; NAUTA, *Poetry...* (n. 10), pp. 211 suiv.; IDEM, *Statius in the Silvae*, dans J.J.L. SMOLENAARS, H.-J. VAN DAM, R.R. NAUTA (éds.), *The Poetry of Statius*, Leiden–Boston 2008 (*Mnemosyne*, Suppl. 306), p. 153–155; J. LEBERL, *Domitian und die Dichter. Poesie als Medium der Herrschaftsdarstellung*, Göttingen 2004 (*Hypomnemata* 154), p. 101.

²⁵ Mart. I 61, 3 suiv.

²⁶ Ibid. XII 2 (3), 9–12.

romain²⁷. À la même époque, il assumait la fonction de *XVvir sacris faciundis*²⁸, pour obtenir le consulat en 101(?)²⁹. Grâce aux mentions de Stace et de Martial, nous savons que L. Arruntius Stella organisa lui aussi des jeux, et ceci – semble-t-il – deux fois. Stace mentionne les premiers d'entre eux, organisés en 89 alors que Domitien célébrait son triomphe sur les Daces. Martial parle de ceux de 93 qui étaient liés au retour de l'empereur de la campagne contre les Sarmates et étaient financés par L. Arruntius Stella lui-même³⁰. Stace mentionne parmi les nombreuses qualités de son ami son excellente origine et son appartenance à une famille patricienne («*patriciis maioribus ortum/ nobilitas gavisa tulit*»³¹). Cette information peut être importante pour nous si nous admettons suivant les opinions de plusieurs chercheurs que ce consul aurait pu être le fils ou plutôt le petit-fils de l'Arruntius Stella des temps de Néron. Cette supposition suggère l'appartenance à l'*ordo senatorius* du plus ancien de ces deux personnages, contestant ainsi les avis de nombreux chercheurs qui optaient pour l'ordre équestre de l'organisateur des jeux de 55³². Évidemment, comme les liens de famille des personnages qui nous intéressent ne sont qu'une conjecture basée sur la coïncidence de leurs noms, il est possible qu'ils aient été des parents éloignés (il y avait deux branches distinctes de la même famille)³³. La solution à ce

²⁷ Stat. *Silv.* I 2, 145–160. Cf. F. SARTORI, *Le ricchezze di Stella e Violentilla*, Index XIII 1985, pp. 201–221; A. CANOBBIO, *Sulla cronologia del V libro di Marziale*, Athenaeum LXXXII 1994, pp. 545 suiv.; P. WATSON, *Martial on the Wedding of Stella and Violntilla*, Latomus LVIII 1999, pp. 348–356.

²⁸ Stat. *Silv.* I 2, 176 suiv.

²⁹ Mart. XII 2 (3), 10; *CIL* VI 1492 = *ILS* 6106 (Roma). Voir HOUSTON, *o. c.* (n. 3), pp. 343 suiv., n° 237; SYME, *People...* (n. 24), p. 144 = IDEM, *RP* (n. 24), vol. II, p. 709; IDEM, *Eight...* (n. 24), pp. 102 et 114 = IDEM, *RP* (n. 24), vol. IV, pp. 373 et 385 suiv.; W. ECK, *Senatoren von Vespasian bis Hadrian. Prosopographische Untersuchungen mit Einschluß der Jahres- und Provinzialfasten der Statthalter*, München 1970, pp. 148 suiv., n. 152; F. Zevi, *Un frammento dei Fasti Ostienses e i consolati dei primi anni di Trajano*, *PP XXXVII* 1979, pp. 196 suiv.; ALFOLDY, *Senatoren...* (n. 3), p. 338, n° 16; IDEM, *Städte...* (n. 3), p. 297, n° 17; cf. H. HALFMANN, *Die Senatoren aus dem östlichen Teil des Imperium Romanum bis zum Ende des 2. Jahrhunderts n. Chr.*, Göttingen 1979, p. 118, n° 23.

³⁰ Stat. *Silv.* I 2, 178–181; Mart. VIII 78; NAUTA, *Poetry...* (n. 10), pp. 211 suiv.; PANCIERA, *L. Arrunti...* (n. 3), pp. 678 suiv. = IDEM, *Epigrafi...* (n. 3), vol. II, pp. 1170 suiv.; LEBERL, *o. c.* (n. 24), pp. 268 suiv.; de triomphe de Domitien voir B. W. JONES, *The Emperor Domitian*, London–New York 2002, pp. 150–153; P. SOUTHERN, *Domitian. Tragic Tyrant*, London–New York 1997, pp. 98 et 108.

³¹ Stat. *Silv.* I 2, 70–72; voir aussi 172. Cf. S. MRATSCHEK-HALFMANN, *Divites et praepotentes. Reichtum und soziale Stellung in der Literatur der Prinzipatszeit*, Stuttgart 1993, p. 359, n° 282. R. SYME (*The Augustan Aristocracy*, Oxford 1986, p. 52, n. 21; cf. IDEM, *Tacitus*, Oxford 1958, vol. II, p. 666; IDEM, *Eight...* [n. 24], p. 113 = IDEM, *RP* [n. 24], vol. IV, p. 385; GROAG, *Prosopographische...* [n. 10], p. 322) doute de la valeur de ce témoignage pour pouvoir établir l'appartenance d'Arruntius Stella aux patriciens à l'époque de Domitien, ce qui s'applique encore plus à ses ancêtres.

³² GROAG, *Prosopographische...* (n. 10), p. 322; A. STEIN, dans: *PIR*² A 1150; SYME, *Eight...* (n. 24), p. 113 = IDEM, *RP* (n. 24), vol. IV, p. 385; DEMOUGIN, *Prosopographie...* (n. 3), p. 433, n° 521; GRIFFIN, *Seneca...* (n. 6), p. 85, n. 2.

³³ Il faut souligner qu'ici le *cognomen* «Stella» est très rare – voir I. KAJANTO, *The Latin Cognomina*, Helsinki 1965, p. 338; HOUSTON, *o. c.* (n. 3), p. 544, n° 530, n. 6.

problème peut être de supposer que la famille avançait dans la structure sociale sur la vague de décisions des Flaviens qui créaient une nouvelle élite du pouvoir³⁴. Une promotion sociale pouvait se rapporter aussi bien au consul de 101 qu'à son père mais déjà sous le règne de la nouvelle dynastie³⁵.

L. ARRUNTIUS STELLA ET DEUX PLAQUETTES BRUNES

Les mentions se trouvant sur deux plaquettes brunes se rapportent sans doute à l'un des personnages ci-dessus. La première d'entre elles, s'est conservée seulement dans des copies faites à la Renaissance parce que son original a disparu. La deuxième, retrouvée il y a relativement peu de temps, a été publiée par Silvio PANCIERA, ce qui est devenu pour ce chercheur le prétexte pour réexaminer les deux textes:

Sub L. Arruntio Stella | navis harenaria quae | servit in Aemilianis | redemptore |
L. Mucio Felice³⁶.

L. Arrunti | Stellae | sub officio | ad calcem³⁷.

Les deux inscriptions sont liées entre elles non seulement par un nom identique qui apparaît dans les deux textes mais aussi par le fait qu'elles sont gravées dans le même matériau. D'autre part toutes deux ont été retrouvées dans des rivières; la première venait sans doute du Tibre, la deuxième a été repêchée dans un fleuve aux alentours de Naples³⁸. La première plaquette est devenue pour les chercheurs l'objet d'une discussion initiée par H. DRESSSEL, éditeur du texte dans le *Corpus Inscriptionum Latinarum* qui a avancé la thèse selon laquelle L. Arruntius Stella mentionné dans l'inscription doit être identifié au consul de 101 qui selon le témoignage de Stace et de Martial organisait les jeux à Rome en

³⁴ Voir Tac. *Hist.* II 82, 2; Suet. *Vesp.* 9, 2; Aur. Vict. *Caes.* 9, 9.

³⁵ GROAG, *Prosopographische...* (n. 10), p. 322; HILL, *o. c.* (n. 8), pp. 248 suiv.; SYME, *Tacitus* (n. 31), vol. II, p. 666; IDEM, *Eight...* (n. 24), p. 113 = IDEM, *RP* (n. 24), vol. IV, p. 385 (admet l'idée que la promotion à l'ordre sénatorial pouvait avoir lieu déjà sous Claude); HOUSTON, *o. c.* (n. 3), pp. 544, n° 530 et 343 suiv., n° 237; ECK, *o. c.* (n. 29), pp. 33, n. 14 et 108, n. 87; ALFÖLDY, *Städte...* (n. 3), p. 297, n° 17, cf. pp. 294 suiv., n° 5; DEMOUGIN, *L'Ordre...* (n. 7), pp. 611, 618 suiv. avec n. 181; EADEM, *Prosopographie...* (n. 3), p. 433, n° 521; J. HENDERSON, *A Roman Life. Rutilius Gallicus on Paper and in Stone*, Exeter 1998, pp. 108 et 140, n. 241; cf. PANCIERA, *L. Arrunti...* (n. 3), p. 677 = IDEM, *Epigrafi...* (n. 3), vol. II, p. 1170.

³⁶ *CIL* XV 7150 (Roma); cf. GROAG, *Prosopographische...* (n. 10), pp. 321 suiv.; A. STEIN, dans: *PIR*² A 1150; E. GROAG, *Arruntius 25*, *RE* Suppl. I (1903), col. 141; DEMOUGIN, *Prosopographie...* (n. 3), p. 433, n° 521.

³⁷ *AE* 2000, 348 = PANCIERA, *L. Arrunti...* (n. 3), pp. 671–684 = IDEM, *Epigrafi...* (n. 3), vol. II, pp. 1167–1175.

³⁸ IDEM, *L. Arrunti...* (n. 3), pp. 671–674 = IDEM, *Epigrafi...* (n. 3), vol. II, pp. 1167 suiv.

89 et en 93³⁹. Edmund GROAG s'étend plus longuement sur cette question optant pour l'identification du personnage de l'inscription à l'Arruntius Stella des temps de Néron⁴⁰. Il s'est référé à la phrase *sub L. Arruntio Stella*, laquelle selon lui indiquait que le dépositaire du pouvoir ne disposait d'aucun titre officiel et que son rôle avait un caractère extraordinaire. GROAG se référait ainsi à la conception d'Otto HIRSCHFELD⁴¹. Il croyait aussi que la *navis harenaria* mentionnée dans l'inscription était utilisée pour transporter avant tout du sable et des matériaux nécessaires à la construction d'une installation destinée aux jeux des gladiateurs. Cette barque naviguait sur le Tibre, et c'est ce à quoi se rapporte l'expression *in Aemilianis*, toponyme localisé de diverses manières par les chercheurs contemporains⁴². L'inscription elle-même devait sûrement témoigner de l'usage officiel aussi bien de la barque que de sa charge et grâce à cela, elle appartenait à la catégorie des *tabellae immunitatis*⁴³. Le texte de l'inscription récemment publiée s'inscrit dans le contexte d'une construction – le bateau servait à transporter de la chaux (*ad calcem*), extraite peut-être aux alentours de Naples. Le caractère officiel de son activité indique l'expression *sub officio*⁴⁴.

Les thèses de GROAG ont été soumises à l'examen de Silvio PANCIERA. D'un côté, il a soutenu la thèse selon laquelle il était difficile d'identifier les personnages de l'inscription au consul de 101 par le fait qu'il aurait organisé les jeux de 89 et de 93. Pourtant, il ne l'a pas fait au nom de l'empereur mais dans le cadre d'une carrière sénatoriale typique, à la quelle sa haute origine patricienne le prédestinait. Il remarque aussi que la signification du témoignage surtout de celui de Stace est très confuse et il n'est pas sûr que L. Arruntius Stella organisait officiellement les jeux de 89 ou participait seulement à cette entreprise. Par contre, en 93, le consul de 101 aurait pu être préteur, ce qui expliquerait l'organisation des jeux dans le cadre d'une carrière sénatoriale⁴⁵. D'un autre côté, analysant

³⁹ H. DRESSEL ad *CIL* XV 7150; cf. n. 30. J. LE GALL (*Il Tevere. Fiume di Roma nell'antichità*, a cura di C.M. CARPANO e G. PISANI SARTORIO, Roma 2005 [éd. fr. 1953], p. 324, n. 176) a attribué à H. DRESSEL l'idée selon laquelle le consul de 101 était C. Mucius Felix.

⁴⁰ GROAG, *Prosopographische...* (n. 10), pp. 321 suiv.; cf. CAVALLARO, *o. c.* (n. 3), pp. 117 suiv.

⁴¹ Voir n. 10.

⁴² L. QUILICI, *Il Tevere e l'Aniene come vie d'acqua a monte di Roma in età imperiale*, dans: *Il Tevere e le altre vie d'acqua del Lazio Antico*, Roma 1986, p. 212; COARELLI, *Il Foro...* (n. 8), pp. 147–155; IDEM, *Aemiliana...* (n. 8), pp. 18 suiv.; E. RODRÍGUEZ ALMEIDA, *Aemiliana*, dans: *LTUR* (n. 8), vol. I, pp. 19 suiv.; LE GALL, *o. c.* (n. 38), p. 324; PANCIERA, *L. Arrunti...* (n. 3), p. 675 = IDEM, *Epigrafi...* (n. 3), vol. II, pp. 1168 suiv.

⁴³ COARELLI, *Il Foro...* (n. 8), p. 151; PANCIERA, *L. Arrunti...* (n. 3), p. 675 = IDEM, *Epigrafi...* (n. 3), vol. II, p. 1169.

⁴⁴ IDEM, *L. Arrunti...* (n. 3), pp. 676 suiv. = IDEM, *Epigrafi...* (n. 3), vol. II, pp. 1169 suiv.; cf. BRUUN, *o. c.* (n. 8), p. 111.

⁴⁵ PANCIERA, *L. Arrunti...* (n. 3), p. 679 = IDEM, *Epigrafi...* (n. 3), vol. II, p. 1171. Voir aussi J. TOUTAIN, *Ludi*, dans: Ch. DAREMBERG, E. SAGLIO (éds.), *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, vol. III 2, Paris 1904, p. 1374; G. VILLE, *La Gladiature en Occident des origines à la mort de*

le texte qu'il a publié lui-même, il a indiqué que ni les aspects techniques ou paléographiques du texte, ni l'expression *sub officio*, ni enfin l'usage du bateau (*ad calcem*) ne permettaient de trancher la question de savoir si les travaux de construction menés sous le contrôle de L. Arruntius Stella dataient de l'époque de Néron ou de celle de Domitien. De plus, les travaux menés et le transport des matériaux de construction pourraient aussi bien se rapporter à d'autres services de l'administration romaine que celui de *cura ludorum* (*cura aedium sacrarum et operum locorumque publicorum, cura alvei Tiberis et cloacarum Urbis, cura aquarum*)⁴⁶. Il est significatif que toutes les fonctions qu'il a énumérées appartiennent au *cursus honorum* sénatorial et peuvent témoigner d'étapes inconnues de la carrière du consul de 101. Une telle identification est aussi suggérée par la coïncidence du nom (L. Arruntius Stella) alors que le *praenomen* de l'organisateur des jeux impériaux de 55 reste inconnu.

ARRUNTIUS STELLA (?) DE 41

Un autre Arruntius Stella qui peut être identique à l'organisateur des jeux de Néron ou à son parent proche est un personnage mentionné par Flavius Josèphe dans la description des événements de 41. Cet auteur dit que peu après l'assassinat de l'empereur Caligula qui fut victime d'un complot tramé dans les cercles de la garde prétorienne, se passèrent des événements dangereux. Des membres d'un régiment spécial de soldats germanis (les *Germani corporis custodes*) avaient envers l'empereur une attitude différente. Ne sachant pas que l'empereur était

Domitien, Rome 1981, p. 164; HENDERSON, *o. c.* (n. 34), p. 140, n. 242; LEBERL, *o. c.* (n. 24), p. 269; R.R. NAUTA, *Die mächtigen Freunde des Spötters Martials und seine Patrone*, dans: W. ECK, M. HEIL (éds.), *Senatores populi Romani. Realität und mediale Präsentation einer Führungsschicht. Kolloquium der Prosopographia Imperii Romani vom 11.–13. Juni 2004*, Stuttgart 2005, p. 219, n. 27; cf. A. STEIN, dans: *PIR*² A 278; VESSEY, *Statius...* (n. 24), p. 20; MRATSCHEK-HALFMANN, *o. c.* (n. 31), p. 359, n° 282. Il faut ajouter que l'opinion autoritaire de PANCIERA: «In considerazione della sua distinta posizione sociale, sembra escluso che egli sia stato chiamato a curare *ludi* dell'imperatore e non suoi propri» – n'est pas largement acceptée, surtout en ce qui concerne les jeux de 89. SYME (*Eight Consuls* [n. 24], p. 114 = IDEM, *RP* [n. 24], vol. IV, p. 385; cf. JONES, *The Emperor...* [n. 30], p. 151) considérait que l'activité d'Arruntius Stella sous Néron et celle du consul de 101 avaient un caractère semblable: «Stella assumed the charge of the games that celebrated Domitian's Sarmatian victory (Martial VIII 78). In a similar function in 55 Arruntius Stella was put on record by the careful historian (*Ann.* XIII 22, 1): Stella's father – or better, the grandfather». L'unique argument pour la thèse de PANCIERA était la haute origine patricienne du consul de 101. Comme il le souligne lui-même, même si Stace ne s'était pas servi d'une exagération poétique, le statut patricien devait être de très fraîche date (voir plus haut). De plus, l'argument contre la thèse du chercheur italien peut être la pratique sous Auguste et Tibère selon laquelle les sénateurs, dont l'un portait le titre de *praetor designatus* (C. Asinius Pollio – voir *Tess. Syll.* 513; cf. RUCIŃSKI, *Curatores...* [n. 3], pp. 348–351), organisaient les jeux au nom de l'empereur ou des personnes de la maison au pouvoir. Domitien pouvait renouer à cette tradition, très commode pour lui parce qu'elle le plaçait au-dessus de l'élite sénatoriale.

⁴⁶ PANCIERA, *L. Arrunti...* (n. 3), pp. 680–684 = IDEM, *Epigrafi...* (n. 3), vol. II, pp. 1172–1174.

déjà mort, ils voulaient verser jusqu'à la dernière goutte de sang pour le protéger, massacrant tous ses ennemis présumés. Soudainement, ils sont devenus dangereux pour les spectateurs réunis au théâtre. Ils auraient été calmés par un certain Arruntius Stella, qui était venu en compagnie des tribuns de la garde prétorienne et les a informés que poursuivre les combats n'avait plus de sens parce que Caligula était déjà mort⁴⁷. Ce passage de Flavius Josèphe suggère qu'il était d'origine équestre et lié au milieu militaire qui nous est mal connu.

Cette simple information a été développée par T.P. WISEMAN qui voit justement dans cet Arruntius Stella le commandant de la garde prétorienne de cette époque-là, collègue de M. Arrecinus Clemens dont le nom était inconnu jusqu'alors⁴⁸. C'est une thèse importante parce que son acceptation ou son rejet change considérablement notre perspective. L'importance de la thèse de WISEMAN résulte aussi du fait que bien qu'elle ne soit pas encore trop répandue dans la littérature scientifique, elle est pourtant largement diffusée dans les textes de vulgarisation scientifique publiés sur Internet. Il faut dire que Flavius Josèphe n'étant pas expert de la terminologie militaire et administrative des Romains le fait qu'il ne donne pas le titre officiel d'Arruntius Stella ne veut rien dire. Il résulte pourtant de sa narration que le protagoniste de la description jouissait d'une autorité qui suggère une supériorité hiérarchique non seulement sur les Germains mais aussi sur les tribuns de la garde prétorienne. WISEMAN ne tranche pas quelle était la relation entre le préfet du prétoire présumé et l'organisateur des jeux. Il admet l'identification des deux personnages⁴⁹.

LES INTERPRÉTATIONS POSSIBLES

Je pense que la dernière thèse de WISEMAN est inacceptable. Si une seule et même personne était le protagoniste des événements de 41 et de 55, il serait difficile d'expliquer pourquoi Tacite mentionnant les nominations de 55 n'aurait

⁴⁷ Ioseph. *Ant. Iud.* XIX 148. Il faut dire que le nom de ce personnage est le résultat d'une reconstruction moderne parce que les manuscrits apportent des leçons différentes; d'après l'édition de B. NIESE qui a opté dans le texte principal pour la leçon Στήλας Ἀρούντιος il faut noter que le Codex bibliothecae Ambrosianae F 128 donne σύλας; codex Mediceus bibliothecae Laurentianae plut. 69 cod. 10: στείλας; codex Busbekianus: στίλλας; l'édition de W. DINDORF: Παῦλος; par contre le codex Mediceus bibliothecae Laurentianae plut. 69 cod. 10 et le codex Vaticanus gr. n° 984: ἀρούντιος; cf. GROAG, *Prosopographische...* (n. 10), pp. 321 suiv.; P. VON ROHDEN, *Arruntius 24, RE II 1* (1895), col. 1265; A. STEIN, dans: *PIR² A 1149*; PANCIERA, *L. Arrunti...* (n. 3), p. 680 = IDEM, *Epigrafi...* (n. 3), vol. II, p. 1172 avec n. 25.

⁴⁸ T.P. WISEMAN (éd.), Flavius Josephus, *Death of an Emperor*. Translated with an Introduction and Commentary, Exeter 1991, pp. 52 et 69; HENDERSON, *o. c.* (n. 34), p. 140, n. 24; I.A. LUCÉ, *The Praefecti Praetorio of the Julio-Claudian Dynasty*, *Res Historica XXIX* 2010, p. 102, n. 42. Au sujet d'Arrecinus Clemens, voir A. STEIN, dans: *PIR² A 1073*; cf. DEMOUGIN, *Prosopographie...* (n. 3), pp. 345 suiv., n° 422; M. ABSIL, *Les Préfets du prétoire d'Auguste à Commode. 2 avant Jésus-Christ – 192 après Jésus-Christ*, Paris 1997, pp. 129 suiv., n° 7.

⁴⁹ Cf. PANCIERA, *L. Arrunti...* (n. 3), p. 680 = IDEM, *Epigrafi...* (n. 3), vol. II, p. 1172.

dit pas un mot à propos d'un poste antérieur très honorable de l'un des nommés? C'est étrange, surtout si nous prenons en considération le fait qu'à l'égard de son collègue présumé qui commandait la garde et de son fils, tous les deux membres de *gens Arrecina*, il n'a pas manqué de le faire⁵⁰. C'est d'ailleurs l'argument le plus important pour le rejet de la théorie de WISEMAN dans sa totalité. Le deuxième élément qui conteste cette version des événements est une succession assez surprenante des fonctions. La *cura ludorum* pour ce commandant de la garde, même compromis par des soupçons d'un complot contre la vie de son empereur, serait de toute façon une dégradation. Même sous le règne de Néron, le préfet du prétoire pouvait obtenir la préfecture de l'Égypte ou être introduit dans l'ordre sénatorial.

Les contre-arguments ci-dessus disparaissent ou diminuent si nous admettons qu'en 41 et 55 nous avons affaire à deux hommes différents. Le premier d'entre eux pouvait être le père ou l'oncle paternel du second. Nous devrions alors réfléchir à une promotion assez typique dans le cas de l'ordre équestre à celui sénatorial et il faudrait constater que l'histoire déjà mentionnée de la *gens Arrecina* nous fournit une analogie convaincante. Arruntius Stella aurait donc pu devenir en 55 *curator ludorum* en tant que sénateur, conformément aux principes d'octroi de cette charge sous Auguste et Tibère. Ensuite, au début du règne de Vespasien, il aurait pu obtenir le patriciat, ce qui a garanti une brillante carrière à son fils. Ici, apparaît pourtant un problème, à savoir comment réconcilier le statut sénatorial de l'organisateur des jeux sous Néron avec le contexte sans aucun doute équestre dans lequel le place Tacite dans sa narration? Une autre possibilité admet que sous Caligula et Néron, ces individus étaient frères ou bien cousins. L'un d'eux, commandant de la garde sous le règne de Caligula obtint l'accès à l'*ordo senatorius* et a ainsi commencé une prospérité antérieure de la famille étant l'ancêtre du consul de 101 (?). Par contre, Arruntius Stella qui vivait avant l'époque de Néron était représentant de la branche équestre de la famille et ne peut pas être l'ancêtre du consul mentionné ci-dessus.

Il faudrait réfléchir à la version selon laquelle la thèse de WISEMAN est infondée et Arruntius Stella est apparu comme le protagoniste des événements de 41 non pas grâce à la fonction qu'il occupait mais plutôt comme le patron d'Arruntius Evarestus qui dans la narration de Flavius Josèphe aurait annoncé le premier la mort de Caligula⁵¹. La coïncidence qui sans doute n'était pas accidentelle, du gentilice peut en témoigner. Arruntius Stella aurait seulement confirmé l'information obtenue de son affranchi qui pouvait paraître peu crédible aux masses réunies au théâtre et surtout aux Germains courroucés. Les tribuns qui entouraient Arruntius devaient uniquement rendre ses paroles plus convaincantes bien

⁵⁰ Tac. *Hist.* IV 68, 2; cf. S. RUCIŃSKI, *Trois préfets de la Ville de l'empereur Domitien*, *Eos* XC 2003, pp. 86–92 et 99–102.

⁵¹ Joseph. *Ant. Iud.* XIX 145–147; A. STEIN, dans: *PIR*² A 1142.

qu'il ne faille pas rejeter la thèse selon laquelle il était l'un des officiers de la garde et faisait sa carrière militaire à la fin de la vie de Caligula⁵². Il n'y a donc plus d'obstacles pour identifier Arruntius de 41 à celui de 55. Confier alors l'organisation des jeux à l'ancien tribun est donc une étape successive naturelle dans la carrière équestre d'autant plus qu'au II^e siècle les *procuratores ludi* étaient issus aussi du cercle des anciens officiers. La reconnaissance des liens existant entre ce chevalier et le sénateur de la fin du I^{er} et du début du II^e siècles est alors possible surtout si nous admettons que le premier d'entre eux était le grand-père du deuxième.

Il reste encore à résoudre le problème de l'interprétation de la *tessera*, laquelle d'après Michel ROSTOWZEW confirme l'exercice de la charge de curateur⁵³. Est-ce qu'Arruntius Stella serait l'unique curateur équestre⁵⁴? Pas forcément. La légende du jeton déjà cité permet de faire de nombreuses identifications. Par exemple, nous connaissons sous le règne d'Auguste deux consuls portant les noms identiques L. Arruntius L. f. L. n. de 22 av. J.-C. et de 6 ap. J.-C. et L. Arruntius Camillus Scribonianus, consul de 32 ap. J.-C., et aussi préteur appartenant à la *gens Arruntia* du début du principat⁵⁵. C'est pourquoi le personnage mentionné sur la *tessera* pourrait avoir occupé son poste au cours du règne des trois premiers empereurs, sans avoir aucun lien à Arruntius Stella de l'époque de Néron. Les possibilités ne finissent pas ici si l'on prend en considération le fait que l'inscription sur la *tessera* peut être l'abréviation créée selon des règles qui nous sont inconnues mais qui étaient compréhensibles pour les contemporains. Il existe une possibilité que la *tessera* en question se rapporte au consul de 101 qui organisant les jeux liés au triomphe de Domitien pouvait porter le titre de *curator ludorum*⁵⁶

⁵² GROAG, *Prosopographische...* (n. 10), p. 322.

⁵³ Voir n. 5.

⁵⁴ Une conclusion semblable concernant C. Caecilius Oinogenus, connu d'un autre jeton, a été tirée par W.V. HARRIS, *A Julio-Claudian Business Family?*, ZPE CXXX 2000, pp. 263 suiv.; différemment ROSTOWZEW, *Römische Bleitesserae...* (n. 3), p. 48; M. GIOCOLI, G.L. GREGORI, dans: G.L. GREGORI, *Alcune iscrizioni imperiali, senatorie ed equestri nel'Antiquarium Comunale del Celio*, ZPE CXVI 1997, pp. 161–175; P. LE ROUX, *Les sénateurs originaires d'Espagne citérienne (2) : un bilan 1982–2006*, dans : M. L. CALDELLI, G.L. GREGORI, S. ORLANDI (éds.), *Epigrafia 2006. Atti della XIV^e Rencontre sur l'épigraphie in onore di Silvio Panciera con altri contributi di colleghi, allievi e collaboratori*, Roma 2008 (Tituli 9), vol. III, p. 1009; S. RUCIŃSKI, K. ANTCZAK, *Q. Caecilii Oinogeni (Syll. Suppl. 514b, BGU IV 1114, CIL VI 41083-41084)* (à paraître).

⁵⁵ E. GROAG, dans: *PIR*² A 1025–1027, 1029, 1030, 1140 (cf. 1147); cf. R.S. ROGERS, *Lucius Arruntius*, CPh XXVI 1931, pp. 31–45; SYME, *People...* (n. 24), p. 144 = IDEM, *RP* (n. 24), vol. II, p. 709; IDEM, *Eight...* (n. 24), pp. 113–115 = IDEM, *RP* (n. 24), vol. IV, pp. 384–386; Ch. LE ROY, *Timbres amphoriques provenant de Tanis*, BCH XCIX 1975, pp. 245 suiv.; HOUSTON, *o. c.* (n. 3), p. 344, n° 237; GRIFFIN, *Seneca...* (n. 6), p. 85, n. 2.

⁵⁶ RODRÍGUEZ-ALMEIDA, *o. c.* (n. 24), p. 257, n. 54; COARELLI, *Il Foro...* (n. 8), p. 151.

ou *curator triumphii* à l'instar T. Flavius Germanus sous Commode⁵⁷. Par contre, sous le règne de Néron, tenant certainement compte des solutions introduites encore par Claude, l'organisation des jeux appartenait aux procurateurs équestres. Cette conclusion est tout à fait conforme au sens du récit de Tacite.

Université de Casimir le Grand, Bydgoszcz
sebiruc@ukw.edu.pl

⁵⁷ *CIL* XIV 2922 = *ILS* 1420 (Praeneste); PFLAUM, *Les Carrières...* (n. 19), vol. I, pp. 495–500, n° 183.